

Communes de Channay sur Lathan,
Savigné sur Lathan, Rillé, Hommes,
Cléré les Pins, Courcelles de Touraine
Ambillou, Avrillé les Ponceaux

le lundi 13 juin 2016

Courrier arrivé le

Les maires à

20 JUIN 2016

 **COPIE**

Monsieur le Préfet d'Indre et Loire
Cabinet de Monsieur le Préfet
37925 TOURS Cedex

Objet : SAGE AUTHION (projet)

Monsieur le Préfet,

Pour faire suite à la réunion du 24 mai dernier qui s'est tenue en préfecture d'Indre et Loire salle Léonard de Vinci à 14 heures 30, présidée par Monsieur le Sous Préfet de Chinon, réunissant la présidente de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil, les maires de l'ex SIELA et celui de Courcelles de Touraine et/ou leurs représentants, le président du SIACEBA et les services de l'État, nous souhaitons aujourd'hui vous interpellier sur le projet de SAGE AUTHION.

Dans l'esprit de ce qui a été demandé lors de cette réunion, il nous semble opportun de vous informer que le calendrier prévu pour le SAGE est, pour ce qui est de notre avis, trop précipité. Ce document cadre va engager nos territoires sur de nombreuses années et va en construire l'avenir : il est complexe, très technique et peu lisible pour la plupart des élus.

Il ne semble d'ailleurs pas tout à fait complet puisqu'il ne prend pas en compte les besoins en eau de nos Agriculteurs Vignerons ou Maraîchers situés dans le Bourgueillois. L'épisode de gel qu'ils ont subi cet hiver en démontre clairement l'importance car comme vous le savez l'aspersion est consommatrice d'eau.

Ce document cadre est essentiel à nos yeux car il est gage de solidarité 'amont-aval' dans la bonne gestion et le partage de la ressource en eau.

Dans le document, il est indiqué page 1 du règlement : « *le règlement et ses documents sont opposables à toute personne publique ou privée* »... il est donc important d'en connaître la portée, les incidences... nous ne pourrions pas délibérer sans avoir mesuré tout cela....

Nous vous sollicitons afin de nous accorder un ajournement ; c'est-à-dire le temps nécessaire pour que chacun s'en approprie sereinement les tenants et les aboutissants, puisse les défendre dans les conseils municipaux et bien sûr soit capable de s'exprimer clairement à ce sujet auprès des citoyens et lors de l'enquête publique y afférent.

Nous vous proposons le calendrier suivant :

- Été 2017 : Délibération dans les conseils municipaux
- Octobre 2017 : Enquête publique
- Décembre 2017 : Arrêté Préfectoral sur l'application du SAGE
- 1^{er} janvier 2018 : Prise des compétences GEMAPI avec mise en application du SAGE et mise en place de sa structure porteuse.

Soyez assuré, Monsieur le Préfet, de notre profond respect et de notre confiance,

Isabelle Mélo

Maire de Channay sur Lathan

Solange CRESSON

Maire de Savigné sur Lathan

Christian SIMONOT

Maire de Ruffigné

Hubert HARDY

Maire de Hommes

Michel CHEVET

Maire d'Ambillou

Philippe ADET

Maire de Courcelles de Touraine

Benoit BAROT

Maire de Cléré les Pins

Jean-Jack BORDEAU

Maire d'Avrillé les Bords de la Loire

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2016

Date de la convocation : 30 septembre 2016 Date affichage : 30 septembre 2016	Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de membres présents : 9 Nombre de votants : 11 Nombre de procurations : 2
<i>L'an deux mil seize, le quatre octobre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune d'Avrillé-les-Ponceaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Avrillé-les-Ponceaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Jack BORDEAU, maire.</i>	Présents : Jean-Jack BORDEAU, Stéphane NIVAULT, Jean-Luc DUPONT, Pascal COUSSEAU, Marylène MARAIS, Martine LEFORETIER, Gaëlle JACQUET, Angélique GAUTHIER et Florentina PERRIN.
Secrétaire de séance : Marylène MARAIS	Absent(s) excusé(s) : Marceau LEVESQUE et Bernard PINETEAU
	Absents représentés : Bernard PINETEAU par Jean-Jack BORDEAU et Marceau LEVESQUE par Marylène MARAIS.

9	AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE L'AUTHION	D/2016-36
---	---	-----------

Vu le courrier de Madame la Présidente de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Authion reçu le 1^{er} juillet 2016,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- Estime que le travail important et complexe permettant de s'approprier le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Authion, mérite une étude plus affinée et des réflexions complémentaires ;
- Ne peut mesurer les impacts et les conséquences des documents qui le composent : le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et le règlement. Cette dernière pièce étant « opposable à toute personne publique ou privée » ;
- Dit que l'organisation d'une enquête publique destinée à recueillir les avis de la population de la Commune sur ce Schéma sera sans effet, vu la complexité du sujet ;
- Pense que les différents changements institutionnels en cours, notamment du fait des modalités d'application des lois NOTRe et GÉMAPA, méritent que ce schéma soit relu, et éventuellement

revu. Ce schéma doit tenir compte des nouvelles organisations qui seront mises en place et de leurs compétences (Région, Communauté de Communes en particulier) ;

- Souligne un fort déséquilibre de représentativité au sein de la Commission Locale de l'Eau entre communes concernées.

Pour ces motifs, le Conseil formule un avis **DEFAVORABLE à l'unanimité** sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Authion, tel que présenté.

↳ Le Conseil propose qu'il soit **ajourné à l'été 2017**.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jean-Jack BORDEAU

Certifié exécutoire
Compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture le :
Publié le :




Courrier arrivé le

28 JUIL. 2016

COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Entente Interdépartementale du bassin de l'Authion

2 place de la République

BP 44

49 250 BEAUFORT EN VALLEE

BORDEREAU D'ENVOI

Urgent Pour avis Contrôle légalité Réponse Confidentiel

Objet : Schéma d'Aménagement et de gestion des Eaux

Veillez trouver ci-joint :

- La délibération prise par le Conseil municipal de Benais au sujet du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux pour le bassin de l'Authion.

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement,

Le secrétariat de mairie

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BENAIS**

Séance du 08 juillet 2016

Nombre de Membres		
Présents	En Exercice	Qui ont pris part à la Délibération
13	14	14
Date de la convocation : 1er juillet 2016		
Date d'affichage : 12 juillet 2016		

L'an deux mil seize, le huit juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame RIOCREUX Stéphanie, Maire.

Présents :

Mmes BENESTON Chrystèle, COUINEAU Jessica, DÉZÉ Françoise, LAURENT Emmanuelle, RUOPPOLO-COUINEAU Marie-Line, RIOCREUX Stéphanie.
MM. BOISDRON Claude, BRODSKY Pierre-Alexandre, COLMAN Sébastien, HALLIEN Cyrille, NION Pierre, SOUCHU Christian, TOQUARD Sébastien.

Excusés : Patrick PLANTIER (pouvoir à Mme RUOPPOLO-COUINEAU).

Secrétaire de séance : Sébastien COLMAN

04 : Délibération 2016-31: AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX PRESENTE PAR LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE AUTHION

Vote Pour : 00 Vote Contre : 14 Abstention : 00

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la Commission Locale de l'Eau du bassin de l'Authion a fait parvenir en mairie le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Authion (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable et Règlement).

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que, conformément à l'article L212-6 du Code de l'environnement, il appartient désormais aux communes intéressées de se prononcer.

Madame le maire précise les récentes dispositions réglementaires ayant des conséquences importante quant à la gestion des milieux aquatiques (lois NOTRe et GEMAPI).

Madame le Maire rappelle également les dernières gelées noires qui ont durement touchées le vignoble bourgueillois au printemps dernier et précise que des dispositifs d'irrigations permettent de lutter très efficacement contre le gel. Elle informe que des études sont en cours pour déterminer la faisabilité d'implantation de tels dispositifs sur le territoire tout en maintenant la qualité environnementale du cours d'eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DEMANDE à ce que l'adoption du Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux soit reportée d'un an afin :

- d'y intégrer clairement les besoins particuliers de nos territoires, qui sont capitaux,
- de tenir compte des nouvelles organisations qui émergent de l'adoption des lois NOTRe et

Gémapi,

ESTIME que bien qu'étant très peu nombreuses, les communes d'Indre-et-Loire ont des particularités qui doivent être intégrées au projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

EMET UN AVIS DEFAVORABLE au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux présenté par la Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Authion.

Acte rendu exécutoire,
Après dépôt en Préfecture,
Le : 26 ~~juin~~ 2016
Et publication ou notification,
Le 12 JUL. 2016

Pour extrait certifié conforme,

 Le Maire,
Stéphanie RIOCREUX


Adjoint,
Claude BOISDRON



Courrier arrivé le
26 SEP. 2016

Monsieur le Président
Commission Locale de l'Eau du SAGE
Authion
Entente Interdépartementale du bassin de
l'Authion
2 place de la République - BP 44
49250 BEAUFORT EN VALLÉE

Le Maire,

Bourgueil, le 15 septembre 2016

Affaire suivie par Roselyne PELLÉ
Tél. : 02.47.97.25.03
E-Mail : dgs@bourgueil.fr

N/Réf : RP/direction générale des services-2016
Objet : schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Authion
Pièce jointe : délibération n° 2016/071 du 6 septembre 2016

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, la délibération du conseil municipal en date du 6 septembre 2016 qui s'est prononcé sur le schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Authion.

Les membres du conseil municipal ont émis un avis très réservé sur ce projet. Les élus demandent un délai supplémentaire pour étudier ce document complexe et permettre aux communes de notre territoire de s'organiser sur la gestion de l'eau. C'est pour cette raison qu'ils ont sollicité le report de l'adoption du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Authion à la fin de l'année 2017.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Laurence RIGUET

Copie à M. Jacques GALLARD, Président du SIACEBA

Jumelée avec :



Reimlingen
(Allemagne)



Breganze
(Italie)

Hôtel de Ville
8 rue du Picard
BP 29
37140 Bourgueil
tél. 02 47 97 25 00
fax 02 47 97 98 58
site internet : www.bourgueil.fr
courriel : contact@bourgueil.fr

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE
Arrondissement de CHINON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 septembre 2016

Le six septembre deux mil seize à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Bourgueil, légalement convoqué le 26 août 2016, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Laurence RIGUET, Maire

Date d'affichage de la convocation : 31 août 2016

Nombre de conseillers :

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

N° ordre : 2016/071

Sont présents : MM. Laurence RIGUET, Nathalie FABBRI, Benoît BARANGER, Catherine TENDRON, Cyril MOLESINI, Magali L'HERMITE, Patrick SICLET, Jacques PIEDOUÉ, Moïsette REFRAY, Sylvie JACOB, Yves LEROY, Catherine ECHAPT, Jean-Marc TRESSEL, Bertrand MARCHESSEAU, Delphine DUTHIL-DEBRAY, Michel PERROCHON, Régis GIMENEZ, Damien LORIEUX, Chantal SOULIER, Monique MESLET.

Sont absents et ayant voté par procuration :

- Monsieur Jacky FORASTIER à Monsieur Jean-Marc TRESSEL
- Madame Nadine LEROYER à Madame Catherine TENDRON
- Madame Marie-Aude BOURDIN à Monsieur Benoît BARANGER
- Monsieur Mikaël CREIS à Madame Nathalie FABBRI
- Madame Laëtitia BOISSEAU à Monsieur Cyril MOLESINI
- Monsieur François ROUSSEAU à Monsieur Régis GIMENEZ
- Monsieur Guy WIESENER à Damien LORIEUX

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Monsieur Jean-Marc TRESSEL est désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

L'assemblée ainsi composée :

OBJET : AVIS SUR LE PROJET DE SAGE AUTHION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé du Rapporteur,

Après avoir délibéré, par 21 voix POUR et 6 ABSTENTIONS

- Estime que le travail important et complexe réalisé pour la confection du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Authion, mérite et nécessite qu'une attention forte soit apportée à sa compréhension et à son appropriation, attention qui justifie un délai de réflexion complémentaire ;
- Exprime sa perplexité devant les difficultés de mesurer les impacts et les conséquences des prescriptions figurant dans les documents qui le composent : le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et le règlement, cette dernière pièce étant « opposable à toute personne publique ou privée » ;
- Dit que l'organisation d'une enquête publique destinée à recueillir les avis de la population de la commune sur ce Schéma sera de pure forme et sans effet vu la complexité du sujet ;
- Pense que les différents changements institutionnels en cours, notamment du fait des modalités d'application des lois NOTRe et GEMAPI, méritent que ce schéma soit relu, et éventuellement revu. Ce schéma doit tenir compte des nouveaux EPCI et notamment de la nouvelle Communauté de Communes constituée par le regroupement de celle de TNO et de celle du Pays de Bourgueil qui sera mise en place au 1^{er} janvier 2017 laquelle devra s'approprier ce schéma et prendre toute décision à ce sujet ;
- Pense que les prélèvements demandés récemment par les viticulteurs et arboriculteurs dans le cadre d'une prévention des gels printaniers n'ont pas été pris en compte ;
- Souligne un fort déséquilibre de représentativité au sein de la Commission Locale de l'Eau entre communes concernées.

Pour ces motifs, le Conseil Municipal :

- **Formule un avis très réservé sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Authion, tel que présenté ;**
- **Demande que la procédure de son adoption soit différée jusqu'à la fin de l'année 2017.**

Fait et Délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour Copie Conforme,
BOURGUEIL, le 7 septembre 2016

Le Maire,

Laurence RIGUET

Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en sous-préfecture le : - 9 SEP. 2016

Publié ou Notifié le : - 9 SEP. 2016



inf DSI
BATIC

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Indre-et-Loire

SC 68

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CHANNAY-SUR-LATHAN

N° 02/29062016

Séance du MERCREDI 29 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le mercredi vingt neuf juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Isabelle MÉLO, Maire.

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers absents : 2

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 13

Etaient présents : Mme Isabelle MÉLO, M. Patrick MONOT, M. Patrick HUET, Mme Dominique MALLET, M. Stéphane CHARTIER, Mme Sonia ANDRIAHAMISON, Mme Yvette GOURON, M. Sébastien BROSSARD, M. Thierry ROUSSANNE, M. Grégory BOIRON, M. Mickaël BOUDMER.

Etaient absents excusés : M. Vincent DARMENDRAIL qui a donné pouvoir à M. Patrick MONOT et M. Frédéric LEDRU qui a donné pouvoir à Mme Isabelle MÉLO.

Secrétaire de séance : M. Mickaël BOUDMER.

Convocations et affichage du 23/06/2016.

OBJET : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE L'AUTHION.

VU le courrier de Madame la présidente de la Commission Local de l'Eau (CLE) du SAGE Authion reçu le 1^{er} mars 2016.

Le conseil municipal :

- Estime que le travail important et complexe permettant de s'approprier le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Authion, mérite une étude plus affinée et des réflexions complémentaires,
- Ne peut mesurer les impacts et les conséquences des documents qui le composent : le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et le règlement. Cette dernière pièce étant « opposable à toute personne publique ou privée ».
- Dit que l'organisation d'une enquête publique destinée à recueillir les avis de la population de la commune sur ce schéma sera sans effet, vu la complexité du sujet.
- Pense que les différents changements institutionnels en cours, notamment du fait des modalités d'application des lois NOTRe et GèMAPI, méritent que ce schéma soit relu, et éventuellement revu. Ce schéma doit tenir compte des nouvelles organisations qui seront mises en place et de leurs compétences (Région, Communauté de Communes en particulier).
- Souligne un fort déséquilibre de représentativité au sein de la Commission Locale de l'Eau entre communes concernées.

Pour ces motifs, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, émet un avis défavorable sur le projet du SAGE AUTHION.

Délibération publiée ou notifiée le ...juillet 2016 et exécutoire compte-tenu de sa transmission en Préfecture de TOURS le ...juillet 2016.

MAIRIE - 1, rue du Maine - 37330 CHANNAY-SUR-LATHAN
Téléphone : 02 47 24 63 07 - Télécopie : 02 47 24 27 94 - Courriel : secretariat.mairie@channaysurlathan.net
Secrétariat ouvert le Lundi, Mardi, Mercredi et Vendredi de 14 h 00 à 17 h 00

Le Maire,
Isabelle MÉLO





Courrier arrivé le
28 JUIN 2016

Entente Interdépartementale pour
L'Aménagement du bassin de l'Authion
Mme Marie-Pierre MARTIN
Présidente de la CLE
Cellule du SAGE AUTHION

2 place de la République
BP 44
49250 BEAUFORT EN VALLÉE

La Chapelle sur Loire,
Le 24 juin 2016

Objet : Consultation sur le projet de SAGE Authion
Réf. MPM/DM&LP 16-2016

Madame la Présidente,

Pour donner réponse à votre courrier reçu le 1^{er} mars 2016 concernant le projet cité en objet, je souhaite porter à votre connaissance les éléments suivants :

- Le travail important et complexe permettant de s'approprier le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Authion, mérite une étude plus affinée et des réflexions complémentaires
- ne peuvent être mesurés les impacts et les conséquences des documents qui le composent : le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et le règlement. Cette dernière pièce étant "opposable à toute personne publique ou privée"
- l'organisation d'une enquête publique destinée à recueillir les avis de la population de la Commune sur ce Schéma risque d'être sans effet, vu la complexité du sujet
- les différents changements institutionnels en cours, notamment du fait des modalités d'application des lois NOTRe et GÉMAPi, méritent que ce schéma soit relu, et éventuellement revu. Ce schéma doit tenir compte des nouvelles organisations qui

seront mises en place et de leurs compétences (Région, Communauté de Communes en particulier)

- constat d'un fort déséquilibre de représentativité au sein de la Commission Locale de l'Eau entre communes concernées.

Pour ces motifs, je formule un avis très réservé sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Authion, tel que présenté et je propose qu'il soit ajourné à l'été 2017.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Maire,

Danielle THIRY

SÉANCE DU 5 JUILLET 2016

Date de convocation : 27/06/2016

Date d'affichage : 27/06/2016

Conseillers

en exercice : 18 L'an deux mil seize, le cinq juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame

Présents : 15 THIRY Danielle, Maire

Pouvoirs : 2

Votants : 17

Etaient présents : Mme THIRY Danielle, M. MESLET Eric, Mme GALET Florence, MM FRACZAK Daniel, Mme MUREAU Nicole, MM GUIGNARD Paul, GALET Philippe, DELAUNAY Michel, Mmes LE THÉPAULT Françoise, JAMMET Danielle, M. BERTIN Alain, Mmes LE SAUX Karina, BEGOUIN Gaëlle, M. SERVANT Dimitri, Mme GANDRILLE Christine

Excusés : M. LAMBERT Pierre, Mmes DELAUNAY Chantal, LESEULT Agnès

Pouvoirs : M. LAMBERT Pierre a donné pouvoir à Mme THIRY Danielle
Mme LESEULT Agnès a donné pouvoir à M. BERTIN Alain

Mme GALET Florence a été désignée secrétaire de séance.

DCM 2016-55 : PROJET de SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE L'AUTHION - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le courrier de Madame la Présidente de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Authion reçu le 1^{er} mars 2016 concernant une consultation sur le projet de SAGE Authion,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ESTIME que le travail important et complexe permettant de s'appropriier le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Authion, mérite une étude plus affinée et des réflexions complémentaires
- NE PEUT MESURER les impacts et les conséquences des documents qui le composent : le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et le règlement. Cette dernière pièce étant "opposable à toute personne publique ou privée"
- DIT que l'organisation d'une enquête publique destinée à recueillir les avis de la population de la Commune sur ce Schéma sera sans effet, vu la complexité du sujet
- PENSE que les différents changements institutionnels en cours, notamment du fait des modalités d'application des lois NOTRE et GÉMAPI, méritent que ce schéma soit relu, et éventuellement revu. Ce schéma doit tenir compte des nouvelles organisations qui seront mises en place et de leurs compétences (Région, Communauté de Communes en particulier)

- SOULIGNE un fort déséquilibre de représentativité au sein de la Commission Locale de l'Eau entre communes concernées
- FORMULE donc, pour ces motifs, un avis très réservé sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Authion, tel que présenté
- PROPOSE que ce projet soit ajourné à l'été 2017.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Certifié exécutoire par le Maire
Compte-tenu de la réception
En Sous-Préfecture le 12 juillet 2016
Et de la publication le 25 juillet 2016

Pour ces motifs, le Conseil formule un avis défavorable sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Authion, tel que présenté.

Le Conseil propose à l'unanimité qu'il soit ajourné à l'été 2017

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Benoît BAROT

Acte rendu exécutoire
après dépôt en S/Préfecture
de CHINON
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___



COMMUNE DE CLERE LES PINS Séance du 08 juillet 2016	
<p>Membres en exercice : 15 Présents : 11 Votants : 15 Pour : 0 Contre : 15 Abstentions : 0</p>	<p style="text-align: right;">Date de la convocation: 01/07/2016</p> <p><i>L'an deux mille seize et le huit juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Benoît BAROT</i></p> <p>Présents : Benoît BAROT, Patrick GUIET, Viviane RALLIER, Noëlle RAMPAL, Thierry GARRIDO, Jean-Philippe SEIGNEURIN, Karine BOURGOIN, Frédéric BALASTRE, Fanny TEASDALE, Isabelle HORRAULT, Geoffroy CHEVALIER</p> <p>Représentés: Pascale DELAUNAY par Benoît BAROT, Christophe BIZARD par Frédéric BALASTRE, Alain REMODEAU par Fanny TEASDALE, Karine DETANDT par Thierry GARRIDO</p> <p>Excusés:</p> <p>Absents:</p> <p>Secrétaire de séance:</p> <div style="text-align: right; border: 1px dashed black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p>18 JUL 2016</p> <p>CONTROLER LA LEGALITE</p> </div>

Objet: Projet de schéma d'aménagement bassin Authion (SAGE) - DE 2016_036

Le Maire expose au Conseil que celui-ci doit débattre sur le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Authion. (SAGE)

Il rappelle également la présentation de M GALLARD lors du précédent conseil pour expliquer l'avancée de ce dossier. 7 communes ont déjà délibéré défavorablement sur ce projet en demandant de repousser ce projet de schéma d'un an.

Vu le courrier de Madame la Présidente de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Authion reçu le 1^{er} mars 2016

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- Estime que le travail important et complexe permettant de s'appropriier le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Authion, mérite une étude plus affinée et des réflexions complémentaires ;
- Ne peut mesurer les impacts et les conséquences des documents qui le composent : le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et le règlement. Cette dernière pièce étant « opposable à toute personne publique ou privée » ;
- Dit que l'organisation d'une enquête publique destinée à recueillir les avis de la population de la Commune sur ce Schéma sera sans effet, vu la complexité du sujet ;
- Pense que les différents changements institutionnels en cours, notamment du fait des modalités d'application des lois NOTRe et GÉMAPI, méritent que ce schéma soit relu, et éventuellement revu. Ce schéma doit tenir compte des nouvelles organisations qui seront mises en place et de leurs compétences (Région, Communauté de Communes en particulier) ;
- Souligne un fort déséquilibre de représentativité au sein de la Commission Locale de l'Eau entre communes concernées.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	22/09/2016	L'an deux mil seize,
Conseillers en exercice	10	le mardi 27 septembre 2016 à 18h30,
Présents	10	Le Conseil Municipal, légalement convoqué en
Pouvoirs	00	session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la
Votants	10	présidence de Monsieur le Maire, François
Absent	00	GRANDEMANGE

Présents :

François GRANDEMANGE, Jean-Louis RENIER, Amélie CARRÉ, Pierre DANGER, Christophe WAGNER, Olivier RINGENBACH-PRADY, Jean-Pierre OSVALD, Jean-Claude VAUGUET, Alain BEAUJEAN, Sylviane GRANDEMANGE,

Mademoiselle Amélie CARRÉ a été élue secrétaire de séance.

DCM 2016-42 AVIS SUR LE SAGE AUTHION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le courrier de Madame la Présidente de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Authion reçu le 1^{er} mars 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

x Estime que le travail important et complexe permettant de s'approprier le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Authion, mérite une étude plus affinée et des réflexions complémentaires ;

x Exprime sa perplexité devant les difficultés de mesurer les impacts et les conséquences des documents qui le composent : le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et le règlement. Cette dernière pièce étant « *opposable à toute personne publique ou privée* » ;

x Dit que l'organisation d'une enquête publique destinée à recueillir les avis de la population de la Commune sur ce Schéma sera sans effet, vu la complexité du sujet ;

x Pense que les différents changements institutionnels en cours, notamment du fait des modalités d'application des lois NOTRe et GÉMAPi, méritent que ce schéma soit relu, et éventuellement revu. Ce schéma doit tenir compte des nouvelles organisations qui seront mises en place et de leurs compétences (Région, Communauté de Communes en particulier) ;

x Souligne un fort déséquilibre de représentativité au sein de la Commission Locale de l'Eau entre communes concernées.

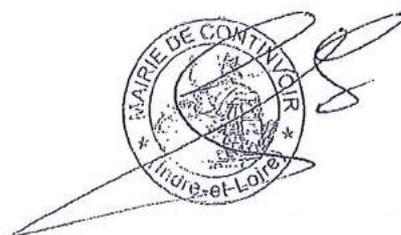


Pour ces motifs, le Conseil Municipal :

FORMULE un avis défavorable sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Authion, tel que présenté.

EXPRIME le souhait que la procédure de son adoption soit ajournée à l'été 2017.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
François GRANDEMANGE



Certifié exécutoire le 29 septembre 2016

Vu sa transmission en s/Préfecture

Le jeudi 29 septembre 2016

Affiché le 29 septembre 2016

SC 66

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 4 JUILLET 2016	
Date de la convocation : 28 juin 2016 Date affichage : 28 juin 2016	Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 11 Nombre de votants : 11 Nombre de procurations : 2
<i>L'an deux mil seize, le quatre juillet à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Courcelles de Touraine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle associative de Courcelles, sous la présidence de Monsieur Philippe ADET, maire.</i>	Présents : Philippe ADET, Régis BÉREAU, Valérie BERTRAND, Claudette BOISARD, Angélique CHAUVEAU, Alain FANDEUR, Anne HABASQUE, Wolfgang HUENGES, Carol KREBS, Merri PAILLARD, Badia RAOUF,
Secrétaire de séance : Régis BÉREAU	Absents excusés : Christophe BISSONNIER, Hervé de BRIANÇON, Serge JONQUEL, Eric THELLIEZ
	Absents représentés : Christophe BISSONNIER par Philippe ADET, Serge JONQUEL par Claudette BOISARD

6	AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE L'AUTHION	D/2016-35
---	---	-----------

Vu le courrier de Madame la Présidente de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Authion reçu le 1^{er} Mars 2016,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- Estime que le travail important et complexe permettant de s'approprier le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Authion, mérite une étude plus affinée et des réflexions complémentaires ;
- Ne peut mesurer les impacts et les conséquences des documents qui le composent : le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et le règlement. Cette dernière pièce étant « opposable à toute personne publique ou privée » ;
- Dit que l'organisation d'une enquête publique destinée à recueillir les avis de la population de la Commune sur ce Schéma sera sans effet, vu la complexité du sujet ;
- Pense que les différents changements institutionnels en cours, notamment du fait des modalités d'application des lois NOTRe et GÉMAPA, méritent que ce schéma soit relu, et éventuellement revu. Ce schéma doit tenir compte des nouvelles organisations qui seront mises en place et de leurs compétences (Région, Communauté de Communes en particulier) ;
- Souligne un fort déséquilibre de représentativité au sein de la Commission Locale de l'Eau entre communes concernées.

Pour ces motifs, le Conseil formule un avis **DEFAVORABLE** à l'unanimité sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Authion, tel que présenté.

↳ Le Conseil propose qu'il soit **ajourné à l'été 2017**.

 Le Maire

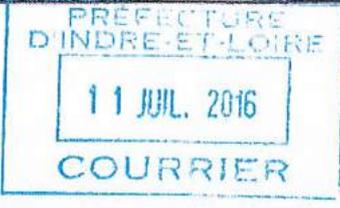
Philippe ADET

Certifié exécutoire le 07/07/2016

Vu sa transmission en Préfecture le 05/07/2016

Le 05/07/2016

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 1 Juillet 2016

Date de la convocation :28/06/2016 Date affichage: 28/06/2016	Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 10 Nombre de procurations : 3
<i>L'an deux mil seize, le 1er juillet à dix-neuf Heures Trente Le Conseil Municipal de Hommes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de HOMMES, sous la présidence de Monsieur Hubert HARDY, Maire.</i>	Présents : H.HARDY, A.BARBIER, M.PINETEAU, A.VIGNE, M.ROUSSIER, , D.LIVOIREAU, C.DESSILLION MECHIN, B.BATUT, J.FROUFE, A. COUTURIER.
Secrétaire de séance : Monsieur Alain BARBIER	Absent(s) excusé(s) M.GODOF, P. PROUST,
	Absent(s) représenté(s) R.SPILMONT donne pouvoir à D.LIVOIREAU, S.RUIZ donne pouvoir à A.BARBIER, P.A. GILLET donne pouvoir à B.BATUT,

43	AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE L'AUTHION – COMMUNE EX-SIELA	DCM 2016-43
----	--	-------------

Vu le courrier de Madame la Présidente de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Authion reçu le 1^{er} mars 2016.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- Estime que le travail important et complexe permettant de s'approprier le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Authion, mérite une étude plus affinée et des réflexions complémentaires ;
- Ne peut mesurer les impacts et les conséquences des documents qui le composent : le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et le règlement. Cette dernière pièce étant « *opposable à toute personne publique ou privée* » ;
- Dit que l'organisation d'une enquête publique destinée à recueillir les avis de la population de la Commune sur ce Schéma sera sans effet, vu la complexité du sujet ;

- Pense que les différents changements institutionnels en cours, notamment du fait des modalités d'application des lois NOTRe et GÉMAPI (*), méritent que ce schéma soit relu, et éventuellement revu. Ce schéma doit tenir compte des nouvelles organisations (1) qui seront mises en place et de leurs compétences (Région, Communauté de Communes en particulier) ;
- Souligne (2) un fort déséquilibre de représentativité au sein de la Commission Locale de l'Eau (3) entre communes concernées.

Pour ces motifs, le Conseil formule un avis très réservé sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Authion, tel que présenté.

Le Conseil propose à l'unanimité des membres présents qu'il soit ajourné à l'été 2017.

Annotations explicatives

(*) Application au 01 janvier 2018. Mise en place de la structure porteuse pour ce SAGE : soit un Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (ÉPAGE), soit un Établissement Public territorial de Bassin.(ÉPTB). Une instance dans laquelle le nouvel EPCI 37 devra être équitablement représenté. Un élu communautaire pourrait, comme pour le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine, en prendre la première présidence « tournante » entre les deux départements 49 et 37.

(1) C'est **avant tout** à la nouvelle « autorité » du futur EPCI de s'approprier ces documents et de décider. Ce sera la mission de Commission « Environnement et cadre de vie » qui, si elle est créée, pourrait engager :

- la gestion des Milieux Aquatiques (MA de GÉMAPI) avec les contrats territoriaux pour la restauration des cours d'eau ;
- la Prévention des Inondations (PI de GÉMAPI) avec la restauration des digues de Loire et des barrages sur cours d'eau ;
- et les richesses des biotopes sur nos têtes de bassin du Lane, du Changeon du Lathan et de leurs affluents. Cette biodiversité est reconnue en particulier par l'Europe : ce sont les sites Natura 2000 Changeon-Roumer puis Rillé et forêts avoisinantes d'Anjou et de Touraine.

(2) car on ne retrouve pas cela dans les documents... mais cela montre que vous menez cette réflexion en ayant intégré la notion de bassin versant... ce qui est loin d'être neutre... vous avez aussi à l'esprit le projet alternatif au SDCI porté par les communes du Lathan...

(3) Mini parlement de l'eau à faible représentativité des communes tourangelles. Pression forte du lobby du poumon économique que représentent les maraîchers du Val d'Anjou.

Certifiée exécutoire, 2 Juillet 2016

Publiée le, 3 Juin 2016
Enregistrée à la Préfecture

Le, 11 Juillet 2016 .

Le Maire,
Hubert HARDY



Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Hubert HARDY

Po A Barbier

MAIRIE

village de choix
Ingrandes de Touraine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 14
Présents : 12
Votants : 12
Date de convocation : 27/06/2016



L'an deux mil seize, le six juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Jean DUFRESNE, Maire.

Etaient présents : Messieurs Jean DUFRESNE, Pierre VASSEUR, Nicolas ROLLAND, Alexandre MENARD, Paul PENET, Laurent VOISIN, Gérard LANDAIS, Mesdames Sandrine LANDRY, Viviane PAVAN, Sylvie LAME, Maria GUERRA, Florence CHAVENEAU

Etaient absent(e)s : Mmes Bénédicte LAURENT, Laurence COLLIGNON-THOMAS,

M. Nicolas ROLLAND a été élu secrétaire.

DCM 46-2016- AVIS SUR LE SAGE AUTHION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la LOI n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
Vu la LOI n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
Vu le courrier de Madame la Présidente de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Authion reçu le 1^{er} mars 2016,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Estime que le travail important et complexe réalisé pour la confection du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Authion, mérite qu'une attention forte soit apportée à sa compréhension et à son appropriation, attention qui justifie un délai de réflexion complémentaire ;
Exprime sa perplexité devant les difficultés de mesurer les impacts et les conséquences des prescriptions figurant dans les documents qui le composent : le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et le règlement, cette dernière pièce étant « opposable à toute personne publique ou privée » ;
Dit que l'organisation d'une enquête publique destinée à recueillir les avis de la population de la Commune sur ce Schéma sera sans effet et de pure forme, vu la complexité du sujet ;

Pense que les différents changements institutionnels en cours, notamment du fait des modalités d'application de lois NOTRe et GEMAPI, méritent que ce schéma soit relu, et éventuellement revu. Ce schéma doit tenir compte des nouveaux EPCI qui seront mises en place au 1^{er} janvier 2017 et qui devront s'approprier ce schéma.
Souligne un fort déséquilibre de représentativité au sein de la Commission Locale de l'Eau entre communes concernées.

Pour ces motifs, le Conseil :

Formule un avis défavorable sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Authion, tel que présenté ;

Exprime le souhait que la procédure de son adoption soit différée jusqu'au milieu de l'année 2017.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
J. DUFRESNE

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture le
Publié ou notifié le
Le Maire,
J. DUFRESNE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 26/07/2016 Date d'affichage : 26/07/2016

Nombre de conseillers : en exercice : 15 présents : 11 votants : 12

L'an deux mil seize, le 1^{er} août à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Christine HASCOET, Maire.

Présents : Mesdames Hascoët, Pichet, Galbrun, Moutte, Legoff, Dubois,
Messieurs Besnier, Champenois, Beaurain, Peron, Billecard,

Absents excusés : Mme Moreau qui donne pouvoir à Mme Hascoët
Mrs Gourdon, Henry ; Mme Lugato

Secrétaire de séance : Mr Beaurain



Objet : projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Authion – avis du conseil municipal

Mme le Maire expose à l'Assemblée les orientations émises dans le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Authion ;

Vu le courrier de Madame la Présidente de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Authion reçu le 1^{er} mars 2016

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- Estime que le travail important et complexe permettant de s'approprier le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Authion, mérite une étude plus affinée et des réflexions complémentaires ;
- Ne peut mesurer les impacts et les conséquences des documents qui le composent : le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et le règlement. Cette dernière pièce étant « opposable à toute personne publique ou privée » ;
- Dit que l'organisation d'une enquête publique destinée à recueillir les avis de la population de la Commune sur ce Schéma sera sans effet, vu la complexité du sujet ;
- Pense que les différents changements institutionnels en cours, notamment du fait des modalités d'application des lois NOTRe et GÉMAPI, méritent que ce schéma soit relu, et éventuellement revu. Ce schéma doit tenir compte des nouvelles organisations qui seront mises en place et de leurs compétences (Région, Communauté de Communes en particulier) ;
- Souligne un fort déséquilibre de représentativité au sein de la Commission Locale de l'Eau entre communes concernées.
- Considérant que le projet devrait prendre en compte les besoins d'eau pour aspersion à titre de préservation du gel printanier des vignes.

Pour ces motifs, le Conseil formule un avis très réservé sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Authion, tel que présenté.

Le Conseil propose qu'il soit ajourné à l'été 2017.

Le Maire
Christine HASCOET

Certifié exécutoire compte tenu de la réception
en sous-préfecture le
et de la publication
Le Maire,



Courrier arrivé le

27 JUIN 2016

Madame Marie Pierre MARTIN
Présidente de la CLE du SAGE Authion
2, place de République
BP 44
49250 BEAUFORT EN VALLEE

Le 23 Juin 2016

A Saint Michel sur Loire

Objet :
Consultation SAGE Authion
V/Ref MPM/DM&LP 16-2016

Référence :
DL/SM/2016/06/160

Dossier suivi par :
Secrétariat

Madame,

Madame la Présidente,

Suite à la consultation organisée par vos services sur le projet de SAGE Authion, je vous prie de trouver ci-joint, l'avis du Conseil Municipal de Saint Michel sur Loire formulé lors de sa séance du 21 juin 2016.

Veillez recevoir, Madame la Présidente, l'expression de toute ma considération.

Le Maire,

Dominique LOGEAY

SAINT MICHEL SUR LOIRE
MAIRIE

1 place du 11 Novembre
37130 Saint Michel sur Loire
Tél. : 02 47 96 83 06

secretariat@saint-michel-sur-loire.fr



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/06/2016

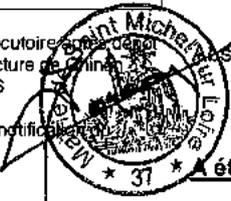
Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	13

Vote	
A l'unanimité	
Pour : 13	
Contre : 0	
Abstention : 0	

L'an 2016, le 21 Juin à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Saint-Michel-sur-Loire s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LOGEAY Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 14/06/2016. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/06/2016.

Présents : M. LOGEAY Dominique, Maire, Mmes : ANDRILLON Sylvie, DENIS Carine, DIROCCO Mireille, FAVIER Hélène, GERMAIN Sophie, MM : CHATENET Jean-Noël, GRAVELAINE Frédéric, HABERT Pierre, LE DÜ Alain, ORTILLON Patrice, PALMIER Sébastien, PRADOS Frédéric

Acte rendu exécutoire en vertu de la Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles en Sous-Préfecture de Chinon
Le : 22/06/2016
Et
Publication ou notification :
22/06/2016



Assent(s) : Mme BERDALLE Emilie, M. WOHLHÜTER Jean-Jacques

A été nommé(e) secrétaire : M. PALMIER Sébastien

2016-42 – AVIS SUR LE SAGE AUTHION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la LOI n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles
Vu la LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République
Vu le courrier de Madame la Présidente de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Authion reçu le 1^{er} mars 2016

Le Conseil-Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- ESTIME que le travail important et complexe réalisé pour la confection du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Authion, mérite qu'une attention forte soit apportée à sa compréhension et à son appropriation, attention qui justifie un délai de réflexion complémentaire ;
- EXPRIME sa perplexité devant les difficultés de mesurer les impacts et les conséquences des prescriptions figurant dans les documents qui le composent : le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et le règlement, cette dernière pièce étant « opposable à toute personne publique ou privée » ;

- DIT que l'organisation d'une enquête publique destinée à recueillir les avis de la population de la Commune sur ce Schéma sera sans effet et de pure forme, vu la complexité du sujet ;
- PENSE qu'en raison des différents changements institutionnels en cours, en application des lois NOTRe et GÉMAPA, ce schéma doit tenir compte des nouveaux EPCI qui seront mises en place au 1^{er} janvier 2017 et qui devront s'approprier ce schéma ;
- SOULIGNE un fort déséquilibre de représentativité au sein de la Commission Locale de l'Eau entre communes concernées.

Pour ces motifs le Conseil :

- FORMULE un avis négatif sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Authion, tel que présenté ;
- EXPRIME le souhait que la procédure de son adoption soit différée jusqu'au milieu de l'année 2017.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 22/06/2016
Le Maire
Dominique LOGEAY



DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
7 juillet 2016
Date d'affichage de la convocation :
7 juillet 2016

L'an deux mille seize
Le douze du mois de juillet à 20 h 30
Le conseil municipal de la commune de ST NICOLAS DE BOURGUEIL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la présidence de M. Christel COUSSEAU, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 07/07/2016

Membres	15
Présents	12
Représentés	2
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0

Présents : Christel COUSSEAU, Brigitte GARCIA, Philippe MABILEAU, Karine SAINT-MARC BOIREAU, Françoise RAGUENEAU, André TOURNEUX, Sophie ORY, Alain OSSANT, Patrick GUENESCHEAU, Sébastien BERGER, Jeanine HUET, Gabriel BUSTON.

Absents excusés : Dominique CORNET, qui a donné pouvoir à André TOURNEUX, Blandine BIOTTEAU, qui a donné pouvoir à Christel COUSSEAU.

Absente : Annie HERSARD.

Secrétaire de séance : Mme Brigitte GARCIA.

2016-07-052 : AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE L'AUTHION

9.1 – Autres domaines de compétences des communes



Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de l'Authion a été élaboré sur plusieurs années. Il aboutit à un document lourd et complexe, résultat de travaux de spécialistes et à un règlement coercitif, commençant par des mots (il est "opposable aux tiers publics et privés") qui méritent de lui accorder une grande attention.

La commune de Saint Nicolas de Bourgueil est concernée, dans ce schéma, par la présence du Changeon qui fait partie du bassin de l'Authion. Si on suit la réglementation préconisée, les riverains n'auront plus droit de regard sur l'usage de l'eau et seront soumis à une taxe dont le produit sera géré par un organisme, la Commission Locale de l'Eau, constituée très majoritairement de représentants des Communes du Maine et Loire qui ont des intérêts croissants pour l'irrigation, et des besoins qui pourraient dépasser les seules ressources du bassin versant. Plus au nord du Lane, des zones écologiques de grand intérêt risquent d'être malmenés par une gestion monopolistique de l'eau, au dépend de la faune et de la flore inventoriées.

Sur ce schéma, la Présidente de la CLE sollicite l'avis des communes riveraines. Compte tenu de ce qui précède, il apparait prudent de formuler de fortes réserves.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la LOI n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

Vu la LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Vu le courrier de Madame la Présidente de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Authion reçu le 1^{er} mars 2016

- Estime que le travail important et complexe réalisé pour la confection du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Authion, mérite et nécessite qu'une attention forte soit apportée à sa

compréhension et à son appropriation, attention qui justifie un délai de réflexion complémentaire ;

- Exprime sa perplexité devant les difficultés de mesurer les impacts et les conséquences des prescriptions figurant dans les documents qui le composent : le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et le règlement, cette dernière pièce étant « *opposable à toute personne publique ou privée* » ;
- Dit que l'organisation d'une enquête publique destinée à recueillir les avis de la population de la commune sur ce schéma sera de pure forme et sans effet vu la complexité du sujet ;
- Considère que les différents changements institutionnels en cours, notamment du fait des modalités d'application des lois NOTRe et GÉMAPA, méritent que ce schéma soit relu, et éventuellement revu. Ce schéma doit tenir compte des nouveaux EPCI et notamment de la nouvelle communauté de communes constituée par le regroupement de celle de TNO et de celle du Pays de Bourgueil qui sera mise en place au 1^{er} janvier 2017 laquelle devra s'approprier ce schéma et prendre toute décision à ce sujet ;
- Pense que les prélèvements demandés récemment par les viticulteurs et arboriculteurs dans le cadre d'une prévention des gels printaniers n'ont pas été pris en compte ;
- Souligne un fort déséquilibre de représentativité au sein de la Commission Locale de l'Eau entre communes concernées.

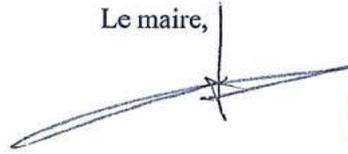
Pour ces motifs le conseil municipal :

- Formule un avis défavorable sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Authion, tel que présenté ;
- Demande que la procédure de son adoption soit différée jusqu'à la fin de l'année 2017.

Pour extrait conforme

Fait en mairie de SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL, le 15 juillet 2016

Le maire,



Christel COUSSEAU

Certifié exécutoire par le maire
compte tenu de la transmission
en sous-préfecture le 18 juillet 2016
et de l'affichage du 18 juillet 2016





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :	L'an deux mil seize, le trente juin
En exercice 14	les membres du Conseil Municipal se sont réunis à vingt heures à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur François AUGÉ, Maire.
Présents 12	Date de la convocation : 25 juin 2016
Pouvoirs 1	Étaient présents : François AUGÉ - Lionel PAVAN - Claudine CHABOT - Daniel SANS CHAGRIN - Philippe BARRY - Gilbert CERVO - Christian ROBUCHON - Sophie CONNAN - Michel LORIEUX - Patrice DOUCET - Eric MOREAU - Jean-Louis AMIRAULT.
Votants 13	Étaient absents : Dominique ALLAIRE (pouvoir C. CHABOT) - Stéphane LEON. Secrétaire de séance : Daniel SANS CHAGRIN.

Objet : Avis sur le projet de SAGE Authion

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de l'Authion a été élaboré sur plusieurs années. Il aboutit à un document lourd et complexe, résultat de travaux de spécialistes et à un règlement coercitif, commençant par des mots (il est "opposable aux tiers publics et privés") qui méritent de lui accorder une grande attention.

La commune de Saint Patrice est concernée, dans ce schéma, par la présence du Lane qui fait partie du bassin de l'Authion. Si on suit la réglementation préconisée, les riverains n'auront plus droit de regard sur l'usage de l'eau et seront soumis à une taxe dont le produit sera géré par un organisme, la Commission Locale de l'Eau, constituée très majoritairement de représentants des Communes du Maine et Loire qui ont des intérêts croissants pour l'irrigation, et des besoins qui pourraient dépasser les seules ressources du bassin versant. Plus au nord du Lane, des zones écologiques de grand intérêt risquent d'être malmenés par une gestion monopolistique de l'eau, au dépend de la faune et de la flore inventoriées.

Sur ce schéma, la Présidente de la CLE sollicite l'avis des communes riveraines. Compte tenu de ce qui précède, il apparaît prudent de formuler de fortes réserves.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la LOI n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

Vu la LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Vu le courrier de Madame la Présidente de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Authion reçu le 1^{er} mars 2016

- Estime que le travail important et complexe réalisé pour la confection du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Authion, mérite et nécessite qu'une attention forte soit apportée à sa compréhension et à son appropriation, attention qui justifie un délai de réflexion complémentaire ;
- Exprime sa perplexité devant les difficultés de mesurer les impacts et les conséquences des prescriptions figurant dans les documents qui le composent : le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et le règlement, cette dernière pièce étant « opposable à toute personne publique ou privée » ;
- Dit que l'organisation d'une enquête publique destinée à recueillir les avis de la population de la Commune sur ce Schéma sera de pure forme et sans effet vu la complexité du sujet ;
- Pense que les différents changements institutionnels en cours, notamment du fait des modalités d'application des lois NOTRE et GÉMAPI, méritent que ce schéma soit relu, et éventuellement revu. Ce schéma doit tenir compte des nouveaux EPCI et notamment de la nouvelle Communauté de Communes constituée par le regroupement de celle de TNO et de celle du Pays de Bourgueil qui sera mise en place au 1^{er} janvier 2017 laquelle devra s'approprier ce schéma et prendre toute décision à ce sujet ;
- Pense que les prélèvements demandés récemment par les viticulteurs et arboriculteurs dans le cadre d'une prévention des gels printaniers n'ont pas été pris en compte ;

- Souligne un fort déséquilibre de représentativité au sein de la Commission Locale de l'Eau entre communes concernées.

Pour ces motifs le Conseil Municipal :

- Formule un avis très réservé sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Authion, tel que présenté ;
- Demande que la procédure de son adoption soit différée jusqu'à la fin de l'année 2017.

Le Maire certifie que le présent acte est exécutoire.

Transmis en Sous-Préfecture de Chinon	2/07/2016
Publication	2/07/2016



Pour expédition conforme,

Le Maire,

François Augé



Date de convocation
18.07.2016

PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE
ARRONDISSEMENT DE TOURS
CANTON DE LANGEAIS

2016-55

-> PL

Date d'affichage
18.07.2016

COMMUNE DE SAVIGNE SUR LATHAN

252

Nombre de conseillers :
EN EXERCICE 14
PRESENTS 9
VOTANTS 11

L'an deux mille seize le vingt-cinq juillet à vingt heures
le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie
en séance publique ordinaire sous la présidence de Mme
CRESSON Solange

Etaient présents : Mmes et Mrs CRESSON, OGER, LANDAIS, BEZAULT,
BELLESSERT, CALONNE, GAUDRON, BRUN, THIBAULT

Etaient absents excusés : Mr BARBE, Mmes BODIN, PEREZ

Etaient absentes : Mmes GERARD-ROSEVEGUE, MOUS

Monsieur GAUDRON a été élu secrétaire

Mme PEREZ a donné procuration à Mr BEZAULT

Mr BARBE a donné procuration à Mme CRESSON

Objet : SAGE AUTHION : consultation sur le projet

Vu le courrier de Madame la Présidente de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE
Authion reçu le 1^{er} mars 2016 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Estime que le travail important et complexe permettant de s'approprier le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin versant de l'Authion, mérite une étude plus affinée et des réflexions complémentaires ;
- Ne peut mesurer les impacts et les conséquences des documents qui le composent : le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et le règlement. Cette dernière pièce étant « opposable à toute personne publique ou privée » ;
- Dit que l'organisation d'une enquête publique destinée à recueillir les avis de la population de la Commune sur ce Schéma sera sans effet, vu la complexité du sujet ;
- Pense que les différents changements institutionnels en cours, notamment du fait des modalités d'application des lois NOTRe et GÉMAPA méritent que ce schéma soit relu, et éventuellement revu. Ce schéma doit tenir compte des nouvelles organisations qui seront mises en place et de leurs compétences (Région, Communauté de Communes en particulier) ;
- Souligne un fort déséquilibre de représentativité au sein de la Commission Locale de l'Eau entre communes concernées.

Pour ces motifs, le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis défavorable sur le projet
SAGE Authion.

Délibération publiée le 3 août 2016 et rendue exécutoire compte tenu de sa réception en Préfecture
d'Indre et Loire le 4 août 2016

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Solange CRESSON





Commission Locale de l'Eau
www.sage-authion.fr

Reçu le 5-10 juillet 2016

Beaufort-en-Vallée, le 1^{er} juillet 2016

Monsieur le Préfet d'Indre et Loire
Préfecture d'INDRE ET LOIRE
37925 TOURS CEDEX 9

Réf. à rappeler : MPM/DM&LP 20-2016
Affaire suivie par David MOREL et Laetitia PASQUIN
Mail : david.morel@sage-authion.fr et laetitia.pasquin@sage-authion.fr

Objet : Consultation sur le projet de SAGE Authion.

Pièces jointes : copie du courrier adressé aux communes d'Indre-et-Loire.

Monsieur le Préfet,

Nous vous adressons ci-joint le courrier de réponse adressé aux communes d'Indre-et-Loire qui vous ont sollicitées pour modifier le calendrier de la procédure du SAGE Authion.

Ce courrier apporte des précisions nécessaires aux Maires des communes d'Ambillou (hors périmètre réglementaire du SAGE), d'Avrillé les Ponceaux, de Channay-sur-Lathan, Cléré-les-Pins, Courcelles-de-Touraine, Hommes, Rillé et de Savigné-sur-Lathan.

Nous souhaitons insister sur le fait que les travaux de rédaction de rédaction ont été menés depuis 2008, sans précipitation, dans la concertation et le respect des délais légaux.

Nous avons besoin de passer désormais à l'étape de mise en œuvre du SAGE Authion début 2017 afin d'asseoir une gestion durable de nos ressources en eau comme demandé par le SDAGE Loire Bretagne.

Restant à votre disposition pour plus d'informations et vous remerciant de votre compréhension, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

La Présidente de la CLE du SAGE Authion,

Marie-Pierre MARTIN.



Beaufort-en-Vallée, le 12 JUL. 2016

A Madame le Maire
Mairie de La Chapelle sur Loire
1 place Albert Ruelle
37140 LA CHAPELLE SUR LOIRE

Réf. à rappeler : MPM/DM&LP 55-2016
Affaire suivie par David MOREL et Laetitia PASQUIN
Mail : david.morel@sage-authion.fr et laetitia.pasquin@sage-authion.fr

Objet : Consultation sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux (SAGE) Authion.

Pièces jointes :

- Exemple de présentation du SAGE du 25 mai 2016.
- Projet de lettre du SAGE à destination du grand public pour l'enquête publique.
- Liste des membres de la Commission Locale de l'eau (CLE).

Madame le Maire,

J'ai bien reçu votre courrier en date du lundi 23 juin 2016. En complément des documents de consultation du SAGE qui vous ont été déposés en Mairie, je vous adresse ce courrier afin de vous préciser un certain nombre de points.

Vous me faites part de la nécessité d'une étude plus affinée permettant une appropriation et une évaluation de la portée des documents du SAGE. Je vous rappelle que les élus de la CLE et les personnels de la cellule du SAGE Authion se sont tenus à votre disposition pendant les 4 mois de la consultation afin de disposer d'un temps d'échange pour une appropriation des documents du SAGE. Vous ne les avez pas sollicités.

Il est encore possible d'organiser des réunions de présentation, comme l'ont fait les autres collectivités du bassin, d'ici l'enquête publique prévue pour les mois d'octobre ou novembre 2016. Vous trouverez un exemple de présentation en pièce jointe.

Je vous signale par ailleurs que les documents ont fait l'objet d'une synthèse déposée en Mairie (dossier 4 pages) afin de permettre aux élus locaux de disposer d'un premier niveau de lecture. Afin de bien préparer l'enquête publique, une lettre du SAGE destinée également au grand public et travaillée en bureau de CLE avec vos représentants est également en cours de finalisation¹.

Vous nous alertez sur les différents changements liés à l'application des lois GEMAPI et NOTRE. Je tiens à vous préciser que les dernières modifications importantes qu'ont connues les collectivités de notre bassin versant ont été intégrées par la cellule du SAGE. Celles à venir pour l'année 2017 le seront également (regroupement de Communautés de Communes et communes nouvelles notamment) avec l'aide des services de l'Etat et de vos représentants de CLE d'ici notre prochaine enquête publique.

¹ Les documents du SAGE peuvent être complétés en plus par le guide du riverain, document grand public élaboré par les acteurs du bassin versant et distribué par votre syndicat de rivière, le SIACEBA.

Vous nous alertez sur le fort déséquilibre des représentants d'Indre-et-Loire au sein de notre CLE (voir liste en annexe). Je vous rappelle que notre CLE compte 14 représentants d'Indre-et-Loire et de la région Centre sur les 48 membres (7 représentants des collectivités, 4 représentants des usagers et 3 représentants des services de l'Etat). Compte-tenu de la géographie du bassin et du poids des collectivités d'Indre-et-Loire, ce nombre n'est absolument pas sous-évalué.

Nous sommes également étonnés car nous avons eu à cœur d'associer vos représentants de CLE depuis le début de la démarche aux différentes commissions de travail du SAGE. Nous avons régulièrement organisé des réunions au centre du bassin-versant (Breil, Vernantes et Neuillé) et sur sa partie Est (Bourgueil, Channay-sur-Lathan et Hommes) afin de permettre un accès plus simple aux travaux du SAGE.

J'ai par ailleurs répondu à la demande de l'ARCA en indiquant les modalités pratiques à suivre pour adresser leur demande d'adhésion auprès de la préfecture de Maine-et-Loire. Une modification du règlement intérieur de la CLE a également été actée au dernier bureau de CLE afin que vos représentants puissent être accompagnés de techniciens.

Vous demandez enfin un ajournement de la procédure du SAGE Authion à l'été 2017. Nous vous rappelons que cette procédure s'inscrit dans les délais légaux prévus par l'article L.212-6 du code de l'environnement et que notre démarche de rédaction est engagée depuis 2008 avec vos représentants de CLE. Vous comprendrez ainsi qu'il n'est pas envisageable de modifier le calendrier de nos actions qui ont été menées dans la concertation et dans le respect des délais légaux.

Veuillez agréer Madame le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

La Présidente de la CLE du SAGE Authion,



Marie-Pierre MARTIN.



Beaufort-en-Vallée, le 12 JUL. 2016

A Monsieur le Maire
Mairie de Saint Michel sur Loire
1 place du 11 novembre
37130 SAINT MICHEL SUR LOIRE

Réf. à rappeler : MPM/DM&LP 55-2016
Affaire suivie par David MOREL et Laetitia PASQUIN
Mail : david.morel@sage-authion.fr et laetitia.pasquin@sage-authion.fr

Objet : Consultation sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux (SAGE) Authion.

Pièces jointes :

- Exemple de présentation du SAGE du 25 mai 2016.
- Projet de lettre du SAGE à destination du grand public pour l'enquête publique.
- Liste des membres de de la Commission Locale de l'eau (CLE).

Monsieur le Maire,

J'ai bien reçu votre courrier en date du lundi 23 juin 2016. En complément des documents de consultation du SAGE qui vous ont été déposés en Mairie, je vous adresse ce courrier afin de vous préciser un certain nombre de points.

Vous me faites part de la nécessité d'une étude plus affinée permettant une appropriation et une évaluation de la portée des documents du SAGE. Je vous rappelle que les élus de la CLE et les personnels de la cellule du SAGE Authion se sont tenus à votre disposition pendant les 4 mois de la consultation afin de disposer d'un temps d'échange pour une appropriation des documents du SAGE. Vous ne les avez pas sollicités.

Il est encore possible d'organiser des réunions de présentation, comme l'ont fait les autres collectivités du bassin, d'ici l'enquête publique prévue pour les mois d'octobre ou novembre 2016. Vous trouverez un exemple de présentation en pièce jointe.

Je vous signale par ailleurs que les documents ont fait l'objet d'une synthèse déposée en Mairie (dossier 4 pages) afin de permettre aux élus locaux de disposer d'un premier niveau de lecture. Afin de bien préparer l'enquête publique, une lettre du SAGE destinée également au grand public et travaillée en bureau de CLE avec vos représentants est également en cours de finalisation².

Vous nous alertez sur les différents changements liés à l'application des lois GEMAPI et NOTRE. Je tiens à vous préciser que les dernières modifications importantes qu'ont connues les collectivités de notre bassin versant ont été intégrées par la cellule du SAGE. Celles à venir pour l'année 2017 le seront également (regroupement de Communautés de Communes et communes nouvelles notamment) avec l'aide des services de l'Etat et de vos représentants de CLE d'ici notre prochaine enquête publique.

² Les documents du SAGE peuvent être complétés en plus par le guide du riverain, document grand public élaboré par les acteurs du bassin versant et distribué par votre syndicat de rivière, le SIACEBA.

Vous nous alertez sur le fort déséquilibre des représentants d'Indre-et-Loire au sein de notre CLE (voir liste en annexe). Je vous rappelle que notre CLE compte 14 représentants d'Indre-et-Loire et de la région Centre sur les 48 membres (7 représentants des collectivités, 4 représentants des usagers et 3 représentants des services de l'Etat). Compte-tenu de la géographie du bassin et du poids des collectivités d'Indre-et-Loire, ce nombre n'est absolument pas sous-évalué.

Nous sommes également étonnés car nous avons eu à cœur d'associer vos représentants de CLE depuis le début de la démarche aux différentes commissions de travail du SAGE. Nous avons régulièrement organisé des réunions au centre du bassin-versant (Breil, Vernantes et Neuillé) et sur sa partie Est (Bourgueil, Channay-sur-Lathan et Hommes) afin de permettre un accès plus simple aux travaux du SAGE.

J'ai par ailleurs répondu à la demande de l'ARCA en indiquant les modalités pratiques à suivre pour adresser leur demande d'adhésion auprès de la préfecture de Maine-et-Loire. Une modification du règlement intérieur de la CLE a également été actée au dernier bureau de CLE afin que vos représentants puissent être accompagnés de techniciens.

Vous demandez enfin un ajournement de la procédure du SAGE Authion à l'été 2017. Nous vous rappelons que cette procédure s'inscrit dans les délais légaux prévus par l'article L.212-6 du code de l'environnement et que notre démarche de rédaction est engagée depuis 2008 avec vos représentants de CLE. Vous comprendrez ainsi qu'il n'est pas envisageable de modifier le calendrier de nos actions qui ont été menées dans la concertation et dans le respect des délais légaux.

Veuillez agréer Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

La Présidente de la CLE du SAGE Authion,



Marie-Pierre MARTIN.



Commission Locale de l'Eau
www.sage-authion.fr

Beaufort-en-Vallée, le

Reçu le 13 juillet 2016
12 juillet 2016

Monsieur le Préfet d'Indre et Loire
Préfecture d'INDRE ET LOIRE
37925 TOURS CEDEX 9

Réf. à rappeler : MPM/DM&LP 57-2016
Affaire suivie par David MOREL et Laetitia PASQUIN
Mail : david.morel@sage-authion.fr et laetitia.pasquin@sage-authion.fr

Objet : Consultation sur le projet de SAGE Authion.

Pièces jointes : copie du courrier adressé aux communes d'Indre-et-Loire.

Monsieur le Préfet,

Pour faire suite à notre dernier courrier, nous vous adressons ci-joint la réponse adressée à deux autres communes d'Indre-et-Loire qui nous ont demandé de modifier le calendrier de la procédure du SAGE Authion.

Elle apporte les précisions nécessaires aux Maires des communes de la Chapelle-sur-Loire et de Saint Michel-sur-Loire.

Restant à votre disposition pour plus d'informations et vous remerciant de votre compréhension, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

La Présidente de la CLE du SAGE Authion,

Marie-Pierre MARTIN.



Le jeudi 28 juillet 2016.

**A l'attention de Monsieur le Sous-Préfet
Pôle animation territoriale
1, rue Philippe de Commines
CS 10156
37 501 CHINON Cedex**

Réf. à rappeler :
DM 61-2016.

BORDEREAU
de dépôt

Nombres des pièces	DESIGNATION
	<p>OBJET : suivi des échanges de courriers dans le cadre de la consultation du SAGE AUTHION.</p> <p>Courriers adressés à Mr le Préfet d'Indre-et-Loire en juillet 2016.</p> <p>Réponse aux maires de Channay-sur-Lathan, Savigné-sur-Lathan, Rillé, Hommes, de Courcelles de Touraine, de Cléré-les-Pins et d'Avrillé les Ponceaux de début juillet.</p> <p>Réponse à Mr le Maire d'Ambillou du 12 juillet 2016. Réponse à Mr le Maire de Saint-Michel-sur-Loire du 12 juillet 2016. Réponse à Mr le Maire de La Chapelle sur Loire du 12 juillet 2016.</p> <p>Dernier courrier en date de la mairie de Benais.</p> <p>David MOREL - 06.30.86.75.62</p> <hr/> <p>SAGE du bassin versant de l'Authion Animateur de la Commission Locale de l'Eau david.morel@sage-authion.fr</p> <p>Entente Interdépartementale pour l'Aménagement du bassin de l'Authion 2 place de la République - BP 44 - 49 250 Beaufort en Vallée T: 02.41.79.77.03 (direct) ou 02.41.79.77.01 (standard) ou 06.30.86.75.62 - F: 02.41.79.77.04</p> <p>Suivez l'actualité du SAGE en visitant le site: www.sage-authion.fr</p> <p><i>Un petit geste pour l'environnement ! N'imprimez ce mail et/ou ses pièces jointes que si nécessaire</i></p>



Commission Locale de l'Eau
www.sage-authion.fr

Beaufort-en-Vallée, le

1^{er} juillet 2016

A Madame le Maire
Mairie de Channay sur Lathan
2 rue Maine
37330 CHANNAY-SUR-LATHAN

Réf. à rappeler : MPM/DM&LP 50-2016
Affaire suivie par David MOREL et Laetitia PASQUIN
Mail : david.morel@sage-authion.fr et laetitia.pasquin@sage-authion.fr

Objet : Consultation sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux (SAGE) Authion.

Pièces jointes :

- Liste des membres de de la Commission Locale de l'eau (CLE).
- Exemple de présentation du SAGE du 25 mai 2016.

Madame le Maire,

Nous avons été destinataires d'une copie de votre courrier adressé à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire en date du lundi 13 juin 2016. En complément des documents de consultation du SAGE qui vous ont été déposés en Mairie, je vous adresse ce courrier afin de vous préciser un certain nombre de points.

Vous alertez Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire du caractère précipité de la procédure du SAGE Authion. Nous vous rappelons que cette procédure s'inscrit dans les délais légaux prévus par l'article L.212-6 du code de l'environnement et que notre démarche de rédaction est engagée depuis 2008 avec vos représentants de CLE (voir liste en annexe).

Vous nous faites part également de la complexité des documents du SAGE. Nous vous signalons qu'ils ont fait l'objet d'une synthèse déposée en Mairie (dossier 4 pages) afin de permettre aux élus locaux de disposer d'un premier niveau de lecture.

Par ailleurs les élus de la CLE et les personnels de la cellule du SAGE Authion se sont tenus à votre disposition pendant les 4 mois de la consultation afin de disposer d'un temps d'échange pour une appropriation des documents du SAGE. Vous ne les avez pas sollicités, mais il est encore possible d'organiser des réunions de présentation comme l'ont fait les autres collectivités du bassin d'ici l'enquête publique prévue pour les mois d'octobre ou novembre 2016.

Vous nous alertez enfin sur les demandes en eau de la profession viticole d'Indre-et-Loire concernant notre bassin-versant. Nous sommes étonnés car nous avons échangé à ce sujet avec les représentants de l'association du Val du Bourgueillois et de la Chambre d'Agriculture 37, de l'association des irrigants et l'Organisme Unique de Gestion Collective (échanges en mai 2016 et juin 2016). A l'occasion d'une réunion de présentation du projet de SAGE avec des élus locaux de Chouzé-sur-Loire et le Président du SIACEBA (réunion du 25 mai 2016), nous avons reprécisé les volumes disponibles sur l'Unité de Gestion du Changeon et du Lane ainsi que sur les possibilités de soutien pour une mobilisation durable de la ressource sur ces secteurs (modalités de réalimentation par les eaux de la Loire notamment).

Vous comprendrez ainsi qu'il n'est pas envisageable de modifier le calendrier de nos actions qui ont été menées dans la concertation et dans le respect délais légaux.

Veillez agréer Madame le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

La Présidente de la CLE du SAGE Authion,



Marie-Pierre MARTIN.



Commission Locale de l'Eau
www.sage-authion.fr

Beaufort-en-Vallée, le

1^{er} juillet 2016

A Madame le Maire
Mairie de Savigné sur Lathan
Place du Bellay
37340 SAVIGNÉ-SUR-LATHAN

Réf. à rappeler : MPM/DM&LP 50-2016
Affaire suivie par David MOREL et Laetitia PASQUIN
Mail : david.morel@sage-authion.fr et laetitia.pasquin@sage-authion.fr

Objet : Consultation sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux (SAGE) Authion.

Pièces jointes :

- Liste des membres de de la Commission Locale de l'eau (CLE).
- Exemple de présentation du SAGE du 25 mai 2016.

Madame le Maire,

Nous avons été destinataires d'une copie de votre courrier adressé à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire en date du lundi 13 juin 2016. En complément des documents de consultation du SAGE qui vous ont été déposés en Mairie, je vous adresse ce courrier afin de vous préciser un certain nombre de points.

Vous alertez Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire du caractère précipité de la procédure du SAGE Authion. Nous vous rappelons que cette procédure s'inscrit dans les délais légaux prévus par l'article L.212-6 du code de l'environnement et que notre démarche de rédaction est engagée depuis 2008 avec vos représentants de CLE (voir liste en annexe).

Vous nous faites part également de la complexité des documents du SAGE. Nous vous signalons qu'ils ont fait l'objet d'une synthèse déposée en Mairie (dossier 4 pages) afin de permettre aux élus locaux de disposer d'un premier niveau de lecture.

Par ailleurs les élus de la CLE et les personnels de la cellule du SAGE Authion se sont tenus à votre disposition pendant les 4 mois de la consultation afin de disposer d'un temps d'échange pour une appropriation des documents du SAGE. Vous ne les avez pas sollicités, mais il est encore possible d'organiser des réunions de présentation comme l'ont fait les autres collectivités du bassin d'ici l'enquête publique prévue pour les mois d'octobre ou novembre 2016.

Vous nous alertez enfin sur les demandes en eau de la profession viticole d'Indre-et-Loire concernant notre bassin-versant. Nous sommes étonnés car nous avons échangé à ce sujet avec les représentants de l'association du Val du Bourgueillois et de la Chambre d'Agriculture 37, de l'association des irrigants et l'Organisme Unique de Gestion Collective (échanges en mai 2016 et juin 2016). A l'occasion d'une réunion de présentation du projet de SAGE avec des élus locaux de Chouzé-sur-Loire et le Président du SIACEBA (réunion du 25 mai 2016), nous avons re-précisé les volumes disponibles sur l'Unité de Gestion du Changeon et du Lane ainsi que sur les possibilités de soutien pour une mobilisation durable de la ressource sur ces secteurs (modalités de réalimentation par les eaux de la Loire notamment).

Vous comprendrez ainsi qu'il n'est pas envisageable de modifier le calendrier de nos actions qui ont été menées dans la concertation et dans le respect délais légaux.

Veillez agréer Madame le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

La Présidente de la CLE du SAGE Authion,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'MP MARTIN', written over a rectangular stamp or box.

Marie-Pierre MARTIN.



Commission Locale de l'Eau
www.sage-authion.fr

Beaufort-en-Vallée, le

1^{er} juillet 2016

A Monsieur le Maire
Mairie de Rillé
6 Grande Rue
37340 RILLÉ

Réf. à rappeler : MPM/DM&LP 50-2016
Affaire suivie par David MOREL et Laetitia PASQUIN
Mail : david.morel@sage-authion.fr et laetitia.pasquin@sage-authion.fr

Objet : Consultation sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux (SAGE) Authion.

Pièces jointes :

- Liste des membres de de la Commission Locale de l'eau (CLE).
- Exemple de présentation du SAGE du 25 mai 2016.

Monsieur le Maire,

Nous avons été destinataires d'une copie de votre courrier adressé à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire en date du lundi 13 juin 2016. En complément des documents de consultation du SAGE qui vous ont été déposés en Mairie, je vous adresse ce courrier afin de vous préciser un certain nombre de points.

Vous alertez Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire du caractère précipité de la procédure du SAGE Authion. Nous vous rappelons que cette procédure s'inscrit dans les délais légaux prévus par l'article L.212-6 du code de l'environnement et que notre démarche de rédaction est engagée depuis 2008 avec vos représentants de CLE (voir liste en annexe).

Vous nous faites part également de la complexité des documents du SAGE. Nous vous signalons qu'ils ont fait l'objet d'une synthèse déposée en Mairie (dossier 4 pages) afin de permettre aux élus locaux de disposer d'un premier niveau de lecture.

Par ailleurs les élus de la CLE et les personnels de la cellule du SAGE Authion se sont tenus à votre disposition pendant les 4 mois de la consultation afin de disposer d'un temps d'échange pour une appropriation des documents du SAGE. Vous ne les avez pas sollicités, mais il est encore possible d'organiser des réunions de présentation comme l'ont fait les autres collectivités du bassin d'ici l'enquête publique prévue pour les mois d'octobre ou novembre 2016.

Vous nous alertez enfin sur les demandes en eau de la profession viticole d'Indre-et-Loire concernant notre bassin-versant. Nous sommes étonnés car nous avons échangé à ce sujet avec les représentants de l'association du Val du Bourgueillois et de la Chambre d'Agriculture 37, de l'association des irrigants et l'Organisme Unique de Gestion Collective (échanges en mai 2016 et juin 2016). A l'occasion d'une réunion de présentation du projet de SAGE avec des élus locaux de Chouzé-sur-Loire et le Président du SIACEBA (réunion du 25 mai 2016), nous avons reprécisé les volumes disponibles sur l'Unité de Gestion du Changeon et du Lane ainsi que sur les possibilités de soutien pour une mobilisation durable de la ressource sur ces secteurs (modalités de réalimentation par les eaux de la Loire notamment).

Vous comprendrez ainsi qu'il n'est pas envisageable de modifier le calendrier de nos actions qui ont été menées dans la concertation et dans le respect délais légaux.

Veillez agréer Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

La Présidente de la CLE du SAGE Authion,



Marie-Pierre MARTIN.



Commission Locale de l'Eau
www.sage-authion.fr

Beaufort-en-Vallée, le

1^{er} juillet 2016

A Monsieur le Maire
Mairie de Hommes
14 rue de Langeais
37340 HOMMES

Réf. à rappeler : MPM/DM&LP 50-2016
Affaire suivie par David MOREL et Laetitia PASQUIN
Mail : david.morel@sage-authion.fr et laetitia.pasquin@sage-authion.fr

Objet : Consultation sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux (SAGE) Authion.

Pièces jointes :

- Liste des membres de de la Commission Locale de l'eau (CLE).
- Exemple de présentation du SAGE du 25 mai 2016.

Monsieur le Maire,

Nous avons été destinataires d'une copie de votre courrier adressé à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire en date du lundi 13 juin 2016. En complément des documents de consultation du SAGE qui vous ont été déposés en Mairie, je vous adresse ce courrier afin de vous préciser un certain nombre de points.

Vous alertez Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire du caractère précipité de la procédure du SAGE Authion. Nous vous rappelons que cette procédure s'inscrit dans les délais légaux prévus par l'article L.212-6 du code de l'environnement et que notre démarche de rédaction est engagée depuis 2008 avec vos représentants de CLE (voir liste en annexe).

Vous nous faites part également de la complexité des documents du SAGE. Nous vous signalons qu'ils ont fait l'objet d'une synthèse déposée en Mairie (dossier 4 pages) afin de permettre aux élus locaux de disposer d'un premier niveau de lecture.

Par ailleurs les élus de la CLE et les personnels de la cellule du SAGE Authion se sont tenus à votre disposition pendant les 4 mois de la consultation afin de disposer d'un temps d'échange pour une appropriation des documents du SAGE. Vous ne les avez pas sollicités, mais il est encore possible d'organiser des réunions de présentation comme l'ont fait les autres collectivités du bassin d'ici l'enquête publique prévue pour les mois d'octobre ou novembre 2016.

Vous nous alertez enfin sur les demandes en eau de la profession viticole d'Indre-et-Loire concernant notre bassin-versant. Nous sommes étonnés car nous avons échangé à ce sujet avec les représentants de l'association du Val du Bourgueillois et de la Chambre d'Agriculture 37, de l'association des irrigants et l'Organisme Unique de Gestion Collective (échanges en mai 2016 et juin 2016). A l'occasion d'une réunion de présentation du projet de SAGE avec des élus locaux de Chouzé-sur-Loire et le Président du SIACEBA (réunion du 25 mai 2016), nous avons reprécisé les volumes disponibles sur l'Unité de Gestion du Changeon et du Lane ainsi que sur les possibilités de soutien pour une mobilisation durable de la ressource sur ces secteurs (modalités de réalimentation par les eaux de la Loire notamment).

Vous comprendrez ainsi qu'il n'est pas envisageable de modifier le calendrier de nos actions qui ont été menées dans la concertation et dans le respect délais légaux.

Veillez agréer Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

La Présidente de la CLE du SAGE Authion,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. P. MARTIN', enclosed within a rectangular box.

Marie-Pierre MARTIN.



Commission Locale de l'Eau
www.sage-authion.fr

Beaufort-en-Vallée, le

1^{er} juillet 2016

A Monsieur le Maire
Mairie de Courcelles de Touraine
2 rue de la Mairie
37330 COURCELLES-DE-TOURAIN

Réf. à rappeler : MPM/DM&LP 50-2016
Affaire suivie par David MOREL et Laetitia PASQUIN
Mail : david.morel@sage-authion.fr et laetitia.pasquin@sage-authion.fr

Objet : Consultation sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux (SAGE) Authion.

Pièces jointes :

- Liste des membres de de la Commission Locale de l'eau (CLE).
- Exemple de présentation du SAGE du 25 mai 2016.

Monsieur le Maire,

Nous avons été destinataires d'une copie de votre courrier adressé à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire en date du lundi 13 juin 2016. En complément des documents de consultation du SAGE qui vous ont été déposés en Mairie, je vous adresse ce courrier afin de vous préciser un certain nombre de points.

Vous alertez Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire du caractère précipité de la procédure du SAGE Authion. Nous vous rappelons que cette procédure s'inscrit dans les délais légaux prévus par l'article L.212-6 du code de l'environnement et que notre démarche de rédaction est engagée depuis 2008 avec vos représentants de CLE (voir liste en annexe).

Vous nous faites part également de la complexité des documents du SAGE. Nous vous signalons qu'ils ont fait l'objet d'une synthèse déposée en Mairie (dossier 4 pages) afin de permettre aux élus locaux de disposer d'un premier niveau de lecture.

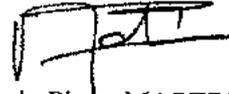
Par ailleurs les élus de la CLE et les personnels de la cellule du SAGE Authion se sont tenus à votre disposition pendant les 4 mois de la consultation afin de disposer d'un temps d'échange pour une appropriation des documents du SAGE. Vous ne les avez pas sollicités, mais il est encore possible d'organiser des réunions de présentation comme l'ont fait les autres collectivités du bassin d'ici l'enquête publique prévue pour les mois d'octobre ou novembre 2016.

Vous nous alertez enfin sur les demandes en eau de la profession viticole d'Indre-et-Loire concernant notre bassin-versant. Nous sommes étonnés car nous avons échangé à ce sujet avec les représentants de l'association du Val du Bourgueillois et de la Chambre d'Agriculture 37, de l'association des irrigants et l'Organisme Unique de Gestion Collective (échanges en mai 2016 et juin 2016). A l'occasion d'une réunion de présentation du projet de SAGE avec des élus locaux de Chouzé-sur-Loire et le Président du SIACEBA (réunion du 25 mai 2016), nous avons reprécisé les volumes disponibles sur l'Unité de Gestion du Changeon et du Lane ainsi que sur les possibilités de soutien pour une mobilisation durable de la ressource sur ces secteurs (modalités de réalimentation par les eaux de la Loire notamment).

Vous comprendrez ainsi qu'il n'est pas envisageable de modifier le calendrier de nos actions qui ont été menées dans la concertation et dans le respect délais légaux.

Veillez agréer Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

La Présidente de la CLE du SAGE Authion,



Marie-Pierre MARTIN.



Commission Locale de l'Eau
www.sage-authion.fr

Beaufort-en-Vallée, le

1^{er} juillet 2016

A Monsieur le Maire
Mairie de Cléré les Pins
2 Place de la Mairie
37340 CLÉRÉ-LES-PINS

Réf. à rappeler : MPM/DM&LP 50-2016
Affaire suivie par David MOREL et Laetitia PASQUIN
Mail : david.morel@sage-authion.fr et laetitia.pasquin@sage-authion.fr

Objet : Consultation sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux (SAGE) Authion.

Pièces jointes :

- Liste des membres de de la Commission Locale de l'eau (CLE).
- Exemple de présentation du SAGE du 25 mai 2016.

Monsieur le Maire,

Nous avons été destinataires d'une copie de votre courrier adressé à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire en date du lundi 13 juin 2016. En complément des documents de consultation du SAGE qui vous ont été déposés en Mairie, je vous adresse ce courrier afin de vous préciser un certain nombre de points.

Vous alertez Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire du caractère précipité de la procédure du SAGE Authion. Nous vous rappelons que cette procédure s'inscrit dans les délais légaux prévus par l'article L.212-6 du code de l'environnement et que notre démarche de rédaction est engagée depuis 2008 avec vos représentants de CLE (voir liste en annexe).

Vous nous faites part également de la complexité des documents du SAGE. Nous vous signalons qu'ils ont fait l'objet d'une synthèse déposée en Mairie (dossier 4 pages) afin de permettre aux élus locaux de disposer d'un premier niveau de lecture.

Par ailleurs les élus de la CLE et les personnels de la cellule du SAGE Authion se sont tenus à votre disposition pendant les 4 mois de la consultation afin de disposer d'un temps d'échange pour une appropriation des documents du SAGE. Vous ne les avez pas sollicités, mais il est encore possible d'organiser des réunions de présentation comme l'ont fait les autres collectivités du bassin d'ici l'enquête publique prévue pour les mois d'octobre ou novembre 2016.

Vous nous alertez enfin sur les demandes en eau de la profession viticole d'Indre-et-Loire concernant notre bassin-versant. Nous sommes étonnés car nous avons échangé à ce sujet avec les représentants de l'association du Val du Bourgueillois et de la Chambre d'Agriculture 37, de l'association des irrigants et l'Organisme Unique de Gestion Collective (échanges en mai 2016 et juin 2016). A l'occasion d'une réunion de présentation du projet de SAGE avec des élus locaux de Chouzé-sur-Loire et le Président du SIACEBA (réunion du 25 mai 2016), nous avons reprécisé les volumes disponibles sur l'Unité de Gestion du Changeon et du Lane ainsi que sur les possibilités de soutien pour une mobilisation durable de la ressource sur ces secteurs (modalités de réalimentation par les eaux de la Loire notamment).

Vous comprendrez ainsi qu'il n'est pas envisageable de modifier le calendrier de nos actions qui ont été menées dans la concertation et dans le respect délais légaux.

Veillez agréer Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

La Présidente de la CLE du SAGE Authion,



Marie-Pierre MARTIN.



Commission Locale de l'Eau
www.sage-authion.fr

Beaufort-en-Vallée, le

1^{er} juillet 2016

A Monsieur le Maire
Mairie d'Avrillé les Ponceaux
Le bourg
37340 AVRILLÉ-LES-PONCEAUX

Réf. à rappeler : MPM/DM&LP 50-2016
Affaire suivie par David MOREL et Laetitia PASQUIN
Mail : david.morel@sage-authion.fr et laetitia.pasquin@sage-authion.fr

Objet : Consultation sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux (SAGE) Authion.

Pièces jointes :

- Liste des membres de de la Commission Locale de l'eau (CLE).
- Exemple de présentation du SAGE du 25 mai 2016.

Monsieur le Maire,

Nous avons été destinataires d'une copie de votre courrier adressé à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire en date du lundi 13 juin 2016. En complément des documents de consultation du SAGE qui vous ont été déposés en Mairie, je vous adresse ce courrier afin de vous préciser un certain nombre de points.

Vous alertez Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire du caractère précipité de la procédure du SAGE Authion. Nous vous rappelons que cette procédure s'inscrit dans les délais légaux prévus par l'article L.212-6 du code de l'environnement et que notre démarche de rédaction est engagée depuis 2008 avec vos représentants de CLE (voir liste en annexe).

Vous nous faites part également de la complexité des documents du SAGE. Nous vous signalons qu'ils ont fait l'objet d'une synthèse déposée en Mairie (dossier 4 pages) afin de permettre aux élus locaux de disposer d'un premier niveau de lecture.

Par ailleurs les élus de la CLE et les personnels de la cellule du SAGE Authion se sont tenus à votre disposition pendant les 4 mois de la consultation afin de disposer d'un temps d'échange pour une appropriation des documents du SAGE. Vous ne les avez pas sollicités, mais il est encore possible d'organiser des réunions de présentation comme l'ont fait les autres collectivités du bassin d'ici l'enquête publique prévue pour les mois d'octobre ou novembre 2016.

Vous nous alertez enfin sur les demandes en eau de la profession viticole d'Indre-et-Loire concernant notre bassin-versant. Nous sommes étonnés car nous avons échangé à ce sujet avec les représentants de l'association du Val du Bourgueillois et de la Chambre d'Agriculture 37, de l'association des irrigants et l'Organisme Unique de Gestion Collective (échanges en mai 2016 et juin 2016). A l'occasion d'une réunion de présentation du projet de SAGE avec des élus locaux de Chouzé-sur-Loire et le Président du SIACEBA (réunion du 25 mai 2016), nous avons reprécisé les volumes disponibles sur l'Unité de Gestion du Changeon et du Lane ainsi que sur les possibilités de soutien pour une mobilisation durable de la ressource sur ces secteurs (modalités de réalimentation par les eaux de la Loire notamment).

Vous comprendrez ainsi qu'il n'est pas envisageable de modifier le calendrier de nos actions qui ont été menées dans la concertation et dans le respect délais légaux.

Veuillez agréer Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

La Présidente de la CLE du SAGE Authion,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'MP MARTIN', written over a rectangular stamp or box.

Marie-Pierre MARTIN.



Commission Locale de l'Eau
www.sage-authion.fr

Beaufort-en-Vallée, le

12/07/2016

A Monsieur le Maire
Mairie d'Ambillou
20 Rue Principale
37340 Ambillou

Réf. à rappeler : MPM/DM&LP 50-2016
Affaire suivie par David MOREL et Laetitia PASQUIN
Mail : david.morel@sage-authion.fr et laetitia.pasquin@sage-authion.fr

Objet : Consultation sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux (SAGE) Authion.

Pièce jointe : Arrêté de périmètre du SAGE Authion.

Monsieur le Maire,

Nous avons été destinataires d'une copie de votre courrier adressé à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire en date du lundi 13 juin 2016.

Nous tenions à vous avertir que compte-tenu de votre situation géographique, l'arrêté de périmètre du SAGE Authion ne concerne pas votre commune. Vous n'êtes donc pas concerné par la procédure du SAGE Authion.

La cellule du SAGE reste toutefois disponible si vous souhaitez des informations complémentaires relatives à la gestion des eaux du bassin versant de l'Authion.

Veillez agréer Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

La Présidente de la CLE du SAGE Authion,

Marie-Pierre MARTIN.

